



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **REGENER-Consult SA**, Av. de Rumine 11,
1005 Lausanne
2. Date du prononcé de dissolution: 16.01.2015
3. Suspension de faillite: 22.04.2015
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 11.05.2015
5. Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Par décision du Président du Tribunal d'arrondissement de Lausanne du 16 janvier 2015, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite.

But: tous conseils ainsi que toutes opérations d'achat et de vente dans le domaine de l'énergie, du commerce et de l'industrie, tant en Suisse qu'à l'étranger

Office des faillites de Lausanne
Tél. 021 316 65 04
1014 Lausanne Adm cant

02126329

